



Pascal Campourcy
Agence Entreprises IdF Sud Est
27 rue Juliette Savar
94000 Créteil
pascal.campourcy@orange-ftgroup.com

SIPPEREC
Madame la Présidente
Tour Gamma B
193-197 rue de Bercy
75582 Paris Cedex 12

Créteil, le 12 avril 2010

Madame,

Dans son jugement du 6 avril 2010, le Tribunal de commerce de Paris a ordonné la communication au Sipperec du dispositif de son jugement portant sur l'attribution par le Sipperec du marché de la téléphonie pour 2010-2012.

Veillez trouvez ci-après copie de l'ensemble du dispositif de ce jugement :

« Le Tribunal, statuant publiquement, contradictoirement et en premier ressort,

- dit que la SA FRANCE TELECOM s'est rendue coupable d'actes de dénigrement au préjudice de la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE SFR, par l'envoi de la lettre circulaire aux membres concernés du groupement d'achat du SIPPEREC dans le cadre du marché de fourniture de services de téléphonie et de transmission de données pour les années 2010 à 2012,
- condamne la SA FRANCE TELECOM à payer à la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE SFR une somme de 20 000 € à titre de dommages -intérêts en réparation du préjudice subi,
- ordonne la communication du dispositif du présent jugement, aux frais avancés de la SA FRANCE TELECOM, à tous les destinataires de la Lettre Circulaire en cause et au SIPPEREC, ce sous astreinte de 2000 € par jour de retard passé le délai de 48 heures à compter de la signification du présent jugement, ce pendant une période de 30 jours à l'issue de laquelle il sera fait droit,
- ordonne l'exécution provisoire, du présent jugement sauf pour les mesures de publication,
- condamne la SA FRANCE TELECOM à payer à la SOCIETE FRANCAISE DU RADIOTELEPHONE SFR une somme de 20 000 € au titre de l'article 700 du CPC,
- dit les parties mal fondées en leurs demandes plus amples ou contraires et les en déboute respectivement,
- condamne la SA FRANCE TELECOM aux entiers dépens, dont ceux à recouvrer par le Greffe liquidés à la somme de : 82,17 euros TTC dont TVA 13,25 euros. »

Veillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Pascal Campourcy
Directeur de l'Agence Entreprises IdF Sud Est

